

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2024

Le 10 octobre 2024 à 20 heures, le Conseil municipal de TOULON SUR ALLIER s'est réuni en mairie en séance ordinaire.

Présents : M. Guillaume MARGELIDON, Maire – M. Alain LEMAIRE, 1^{er} adjoint - Mme Eliane COULON – Mme Dominique ZELLNER - M. Jean-François DEVAUX - Mme Annie BOUTINAUD - Mme Isabelle BERGER - M. Thierry ROULET – M. Damien AUZELLE – Mme Marie DAUMAS

Absents excusés : Mme Anne AUBERY qui a donné pouvoir à M. Guillaume MARGELIDON - M. Guy CHAUMET qui a donné pouvoir à Mme Eliane COULON – M. David BOISMENU qui a donné pouvoir à M. Damien AUZELLE et Mme Patricia VENUAT qui a donné pouvoir à M. Alain LEMAIRE

Absent : M. Michel REYNARD

Secrétaire de séance : M. Alain LEMAIRE

Convocation : 3 octobre 2024

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024 n'appelant aucune observation, le maire et la secrétaire signent.

DEL2024-41- BUDGET PRINCIPAL – SDE03 – éclairage public – approbation du plan de financement des travaux de modification du réseau pour l'installation d'un système de vidéosurveillance

Les armoires A17, A15, A07, A11 et Grand Guet doivent être soit équipées de boîtiers soit renouvelées en vue de l'installation de 6 caméras de vidéoprotection à positionner aux entrées et sorties des routes départementales et 1 au stade.

Le SDE03 a fourni un plan de financement s'élevant à 11 905 €. Il prend en charge 5 721 €, la contribution de la Commune sera donc de 6 184 €. Cette somme à payer au SDE fait réaliser une économie sur le prix total d'investissement de la vidéoprotection, notamment sur les batteries.

Il est proposé d'étaler le paiement sur 10 ans, ce qui porte la dépense annuelle de fonctionnement à budgéter à partir de 2025 à 754 €.

Le matériel commandé par le SDE est disponible, les travaux sont imminents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ledit plan de financement.

DEL2024-42- BUDGET PRINCIPAL – SDE03 – éclairage public – approbation du plan de financement des travaux de renouvellement des foyers vétustes RD707/Nord

Les trois communes Moulins, Yzeure et Toulon entreprennent conjointement des travaux de modernisation (LED) des foyers vétustes situés de part et d'autre de la Route Départementale 707 entre Toulon et Moulins jusqu'à Lidl. Elles font installer un équipement uniforme (mâts et candélabres gris) dans l'objectif de faire une double économie, l'une sur la consommation, l'autre sur le prix de la maintenance. Le fonctionnement sera harmonisé également sur les 3 territoires : pas d'extinction la nuit, seule la luminosité sera abaissée.

Pour TOULON, ces travaux concernent 21 candélabres. Il s'agit d'approuver le plan de financement s'élevant à 42 895 € proposant une prise en charge du SDE de 27 317 € et une contribution de la Commune de 15 578 €.

Il est proposé un étalement de la dépense sur 10 ans, ce qui portera la dépense annuelle de fonctionnement à budgéter à partir de 2025 à 1 899 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ledit plan de financement.

DEL2024-43- BUDGET LOTISSEMENT DE L'ANCIENNE CURE – dénomination de la future voie communale

M. MARGELIDON propose d'appeler cette voie rue Jean DUCLAIROIR (artiste-peintre toulonnais, ancien adjoint au maire et de son vivant domicilié rue de l'Ancienne Cure) ou rue de la Sologne.
Après discussion, il est proposé rue du Bourbonnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 7 voix POUR, 5 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, décide de dénommer la future voie communale « rue du Bourbonnais ».

DEL2024-44- BUDGET LOTISSEMENT DE L'ANCIENNE CURE – fixation du prix de vente des parcelles

A ce jour, les travaux d'enrobés de voirie ne sont pas terminés, l'entreprise COLAS interviendra dès que la météo se montrera favorable.

M. MARGELIDON précise que les marchés de travaux de viabilisation ont fait l'objet d'un seul avenant prévoyant un montant en plus-value de 15 000 €. Il ajoute que l'espace vert, situé en partie sur le parking de la salle socioculturelle, sera pris en charge par le budget principal et que l'éclairage public sera payé en section de fonctionnement du budget principal ce qui porte à 466 151 € TTC la dépense à imputer au budget lotissement, auxquels il faut ajouter 21 000 € d'intérêts de l'emprunt. La vente des parcelles devant couvrir le prix de la viabilisation, le prix moyen du m² s'élève à 55 €. Néanmoins, la topographie du lotissement ne permet pas d'envisager de vendre les parcelles à un prix du m² similaire : c'est ainsi que les parcelles les plus pentues seront moins chères que les plus plates. A noter que seul le lot n°2 est desservi par la rue de l'Ancienne Cure, les autres le sont par la future voie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de vendre les lots aux prix détaillés ci-dessous hors frais de notaire à la charge des acquéreurs :

LOT	PRIX HT	PRIX TTC
1	30 583,33	36 700
2	27 916,67	33 500
3	27 416,67	32 900
4	38 666,67	46 400
5	38 833,33	46 600
6	45 250,00	54 300
7	34 583,33	41 500
8	34 833,33	41 800
9	39 666,67	47 600
10	32 833,33	39 400
11	25 166,67	30 200
12	21 666,67	26 000
13	21 000,00	25 200

- charge Maître THUARD, notaire à MOULINS, de rédiger tous les actes dans le cadre de la vente des lots
- autorise le maire (ou le 1^{er} adjoint en cas d'indisponibilité) à signer tous actes et toutes pièces nécessaires à la vente des lots

DEL2024-45- modification du règlement intérieur de l'ALSH au 1^{er} novembre 2024

Le règlement intérieur est régulièrement mis à jour pour s'adapter au fil des situations. Aujourd'hui, les modifications principales concernent la procédure à adopter en cas de faute d'un enfant avec les règles de vie de l'accueil de loisirs, de la pause méridienne de l'accueils extrascolaire et des TAP, la possibilité pour les enfants qui le désirent de faire leurs devoirs de façon totalement autonome à l'accueil du soir, la présence minimum des enfants qui participent aux sorties, et le paiement désormais facturé à la ½ heure.

Le problème des factures du mois de mai, qu'une vingtaine de familles n'ont pas reçues et qui ont fait l'objet de relances brutales des services du Trésor Public, est soulevé. Il est rappelé que la Commune titre les factures aux parents et que ce sont les services du Trésor qui sont chargés de faire rentrer les montants sur le compte bancaire de la Commune et il faut savoir que l'Etat a changé sa méthode de recouvrement en réduisant drastiquement les délais de paiement au point de lancer des saisies sur salaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications présentées.

DEL2024-46 – modification du règlement intérieur de la crèche au 1^{er} novembre 2024

De même, des modifications doivent être apportées au règlement intérieur de la crèche : notamment sur les critères d'accès des familles, sur la date de la commission d'attribution des places, sur le bilan à faire avec les familles en fin de contrat et sur le paiement désormais facturé à la ½ heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications présentées.

DEL2024-47 – avis du Conseil municipal sur le fonctionnement des écoles en vue d'une évaluation

Une évaluation a été annoncée aux directrices des deux écoles communales. Il est souhaitable au préalable de requérir l'avis du Conseil municipal sur leur fonctionnement. A cette fin, le Conseil municipal est invité à s'appuyer sur le compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage du PEG/PEDT 2024/2027 du 4 juillet dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, exprime son attachement aux principes du Projet Educatif Global 2024/2027 et la volonté municipale de collaborer efficacement avec les écoles, les parents et les partenaires afin d'offrir un service public de qualité aux familles toulonnaises. A ce titre, il remercie tout particulièrement les écoles de TOULON, les enseignantes pour leur collaboration et pour leur implication au service de leurs élèves. Cette collaboration est positive et participe grandement au fait d'avoir des écoles qui fonctionnent bien, où les enfants se sentent bien et où il règne une ambiance sereine et propice aux apprentissages.

DEL2024-48 – modification du tableau des effectifs du personnel communal

Il s'agit d'adopter 3 modifications :

1/ ouvrir un poste d'adjoint technique à temps non complet à 26/35èmes pour l'entretien de l'école élémentaire et de la mairie, mission assurée jusqu'au 31 août par SOLICITY

2/ ouvrir un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 17.5/35èmes, l'agent qui l'a laissé vacant par un départ en mutation ayant le grade d'adjoint principal de 1^{ère} classe

3/ transformer le poste à temps non complet 33/35èmes, occupé par un agent sur un temps partiel, en temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve lesdites modifications.

DEL2024-49 – revalorisations salariales pour les professionnels de la petite enfance – bonus attractivité versé par la CAF

La Commune est éligible à un nouvel accompagnement financier de la CAF, sous réserve de revaloriser de façon pérenne de 100 € nets mensuels minimum les professionnels de la petite enfance employés à la crèche, établissement financé par la PSU.

L'objectif fixé par la CAF est d'améliorer l'attractivité des métiers du secteur de la petite enfance par une revalorisation salariale.

Le bonus annoncé par la CAF pour la Commune s'élève à un forfait de 475 € par place de crèche soit 475 € x 11 places = 5 225 €. La CAF estime que ce montant permet de contribuer aux deux-tiers des coûts supportés par les employeurs pour atteindre une augmentation de 100 € nets par mois pour les salariés.

La revalorisation proposée par la nouvelle réglementation consiste à augmenter le RIFSEEP des agents actuellement en poste et les futurs agents. Les 100 € s'entendent pour un agent travaillant à temps plein et en année pleine, les 100 € devant modulés en fonction de la Durée Hebdomadaire de Travail (temps complet, temps non complet ou temps partiel) et de la durée de travail totale annuelle (année complète ou année incomplète en cas de départ ou de recrutement).

Appliqué au personnel petite enfance de TOULON, ces dispositions font apparaitre :

- coût des 100 € nets mensuels pour 7 agents : 7 542 €
- forfait CAF : 5 225 €
- reste à charge de la Commune : 2 317 €

La CAF demande une délibération du Conseil municipal de mise en place et un formulaire d'engagement pérenne pour l'ensemble des professionnels auprès d'enfants, en poste ou recrutés postérieurement à la délibération, signé par le maire.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, refuse d'autoriser la mise en œuvre du bonus attractivité CAF pour les agents de la petite enfance travaillant à la crèche municipale, estimant injustifié vis-à-vis du reste du personnel communal que seul le personnel travaillant en secteur petite enfance puisse bénéficier d'un bonus de rémunération.

M. MARGELIDON rappelle que le Conseil municipal institue le RIFSEEP par délibération et que le maire l'attribue individuellement par arrêté.

C'est ainsi que le reste à charge que la Commune aurait constaté si le Conseil municipal avait été favorable à la mise en œuvre du bonus attractivité aux agents de la crèche, soit 2 317 €, seront répartis, de façon pérenne, entre tous les agents communaux bénéficiaires du RIFSEEP 2025.

QUESTIONS DIVERSES

- virements de crédits signés depuis le dernier Conseil :

VC n°1	1.54 €	de l'opération voirie à l'opération cimetièrre pour payer le columbarium
VC n°2	104.44 €	de l'opération voirie à l'opération city stade pour payer le muret

- rentrée scolaire : 116 élèves ainsi répartis :

École maternelle

PS/MS	Mme LAGRANGE	20
MS/ GS	Mmes BARDET/COGNET	19
TOTAL		39

École élémentaire

CP/ CE1	Mme ASSEMAT	19
CE1/CE2	Mme CACOT	18
CE2/CM1	Mme DEBOST	20
CM2	Mmes RIGONI/ LUBIN	20
TOTAL		77

Mme Carla RIGONI a été nommée à la direction de l'école élémentaire en remplacement de Marie-Paule VEDRENNE.

- un nouveau Conseil municipal d'enfants et de jeunes sera élu par 50 élèves le vendredi 18 octobre. Il s'agit d'élire 6 conseillers, 5 élèves partis au collège restant élus. L'élection est organisée de façon strictement similaire à l'élection d'un conseil municipal adultes (campagne par les enfants/candidats, fabrication de cartes d'électeur, de bulletins de vote, scrutin en mairie avec isolements et urne...). Il y a 17 candidats, élèves de CE2, CM1 et CM2

CHANTIERS EN COURS :

- un appartement communal va être loué dès que le DPE sera rendu
- une Commission urbanisme est fixée au 29 octobre. A l'ordre du jour : poursuite travaux PLU et validation de l'adressage
- city-stade : les riverains ont émis de nombreuses plaintes en mairie, faisant remonter les problèmes posés par l'occupation tardive des joueurs en soirée et les ballons lancés dans leurs propriétés.
M. MARGELIDON rappelle qu'un règlement a été affiché (limitant l'occupation à 21 h) et que des « rondes » ont été effectuées par les élus. Le message est vraisemblablement passé au niveau de enfants et les esprits se sont calmés. Une vigilance s'imposera dès le printemps prochain.
Il ajoute que l'aménagement de l'espace vert reste à finir et qu'une demande de chiffrage est en cours auprès de l'installateur pour fermer la structure
- crèche : les travaux de mise aux normes PMI ont été réalisés : climatisation et installation d'un visiophone
- maison médicale : après les médecins, le cabinet infirmier va ouvrir à la fin du mois d'octobre. 3 loyers pourront ainsi être encaissés
- le 4 novembre aura lieu la présentation de l'étude thermique et des travaux de réhabilitation de l'école maternelle. Il faut s'attendre à un chiffrage très conséquent et, à ce jour, se pose la question du financement Fonds Vert
- RCVCB : suite à une réunion récente, le Département a fait savoir :
 - 1/ qu'il ne financera finalement pas la 2^{ème} tranche du cabinet médical
 - 2/ qu'il réduira finalement son financement des appartements du site BAUDOIN de 20 000 € à 10 000 €
- marchés de restauration scolaire – après Commission d'examen des offres le 29 juillet, les marchés suivants ont été attribués pour 1 an :

LOT 1 fruits et légumes frais	TERRAZUR
LOTS 2 produits surgelés, 3 épicerie et 4 produits frais	TRANSGOURMET
Yaourts fromage blanc et petits suisses	GAEC DAMET
Pommes de terre brutes et frites fraîches sous vide	VANSTRACEELE
Volaille	ALLIER VOLAILLES
Boucherie	DELICES DU LOUCHEBEM

- bilan fête patronale : la météo étant très défavorable, il a été décidé le soir même de tirer le feu d'artifice le samedi 14 septembre à l'occasion des 20 ans de l'ALSH
- bilan 20 ans de l'ALSH : cette fête a été l'occasion de rassembler les acteurs actuels de l'ALSH ainsi que les nombreux acteurs ayant participé à l'ouverture de ce service il y a 20 ans : élus, personnel communal et enseignants
- le panneau LED proposé par le Département sera installé dès lundi prochain
- M. ROULET s'interroge sur l'occupation du centre routier : M. MARGELIDON informe qu'un privé le transforme en parking sécurisé dont une partie concernera les camions sans chauffeur et l'autre les camions avec chauffeur. L'ajout de sanitaires est envisagé. La prochaine étape consistera à trouver une solution pour la restauration
- M. ROULET s'interrogeant également sur l'avancement du projet agrivoltaïque, M. MARGELIDON répond que le permis de construire est en cours d'instruction par l'Etat et que Moulins Co est entré dans le pacte d'actionnaires

CALENDRIER :

lundi 14 octobre	18 h 30	réunion des associations
mardi 15 octobre	18 h	conseil d'école élémentaire
mardi 29 octobre	midi	repas intergénérationnel au restaurant scolaire
lundi 11 novembre	11 h 45	cérémonie monument
mardi 19 novembre	18 h 30	réunion CCAS préparation des colis

Plus aucun sujet n'étant soulevé, la séance est levée à 23 heures.

Fait à TOULON SUR ALLIER le 17 octobre 2024.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Guillaume MARGELIDON.

Alain LEMAIRE.